



NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS
DES ECOLES FRANÇOISE DOLTO

Délibération du Conseil Municipal du 21/05/2019

Repas enfant élémentaire restaurant scolaire: 4,29 €

Pour tout enfant de l'élémentaire pris en charge par le restaurant scolaire alors que celui-ci n'a pas été inscrit conformément au règlement: 8,34 €

repas enfant maternelle restaurant scolaire: 4,08 €

Pour tout enfant de la maternelle pris en charge par le restaurant scolaire alors que celui-ci n'a pas été inscrit conformément au règlement: 8,04 €

Tarifs des garderies enfants à compter du 1er août 2019

NOM	HORAIRES		RESIDANTS	NON RESIDANTS
	MATERNELLE	ELEMENTAIRE		
GARDERIE MATIN	7h30 à 8h10	7h30 à 8h10	0,62 €	0,94 €
RESTAURANT SCOLAIRE	11h20 à 13h20	11h20 à 13h20	Gratuité	0,94 € y compris enfants avec panier repas
Activités du mardi ou vendredi pendant le temps d'études		17h à 17h45	forfait annuel par enfant de 10€ (quelle que soit sa fréquentation)	
Facturation pour absence non signalée aux activités le jour même avant 9h (maternelle et élémentaire)			0,62 €	
GARDERIE DU SOIR	16h30 à 17h45		1,06 €	1,62 €
GARDERIE DU SOIR		16h30 à 17h	0,41 €	0,47 €
ETUDE		17h à 17h45	Gratuité	
GARDERIE SUPPLEMENTAIRE	17h45 à 18h30		2,04 €	
GARDERIE SUPPLEMENTAIRE	en cas de retard par quart d'heure supplémentaire		2,04 €	



NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS
ECOLE NOTRE DAME

Délibération du Conseil Municipal du 21/05/2019

Repas enfant élémentaire restaurant scolaire: 4,29 €

Pour tout enfant de l'élémentaire pris en charge par le restaurant scolaire alors que celui-ci n'a pas été inscrit conformément au règlement: 8,34 €

repas enfant maternelle restaurant scolaire: 4,08 €

Pour tout enfant de la maternelle pris en charge par le restaurant scolaire alors que celui-ci n'a pas été inscrit conformément au règlement: 8,04 €

Tarifs des garderies enfants à compter du 1er août 2019

NOM	ECOLE	HORAIRES	RESIDANTS	NON RESIDANTS (par enfant et par jour)
SURVEILLANCE RESTAURANT SCOLAIRE	MATERNELLE ET ELEMENTAIRE	11h30 à 13h30	Gratuité	0,94 € y compris enfants avec panier repas



NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS
ECOLE NOTRE DAME

Délibération du Conseil Municipal du 21/05/2019

Repas enfant élémentaire restaurant scolaire: 4,29 €

Pour tout enfant de l'élémentaire pris en charge par le restaurant scolaire alors que celui-ci n'a pas été inscrit conformément au règlement: 8,34 €

repas enfant maternelle restaurant scolaire: 4,08 €

Pour tout enfant de la maternelle pris en charge par le restaurant scolaire alors que celui-ci n'a pas été inscrit conformément au règlement: 8,04 €

Tarifs des garderies enfants à compter du 1er août 2019

NOM	ECOLE	HORAIRES	RESIDANTS	NON RESIDANTS (par enfant et par jour)
SURVEILLANCE RESTAURANT SCOLAIRE	MATERNELLE ET ELEMENTAIRE	11h30 à 13h30	Gratuité	0,94 € y compris enfants avec panier repas